

Liste des admis,
Sous réserve des résultats du test d'entrée en Licence de
Musicologie à Sorbonne Université*
Et sous réserve des mentions individuelles indiquées ci-
dessous

DISCIPLINE	NOM	PRENOM	RESERVES
DIRECTION	GIRAUD	Maxime	
	LATRON	Jane	
	SEGURA	Enrique	3

Pas de liste complémentaire en DNSPM Direction

- 1 : Sous réserve de l'obtention du DEM en fin d'année scolaire 2020/2021
- 2 : Sous réserve de l'obtention du BAC en fin d'année scolaire 2020/2021
- 3 : Sous réserve de la validation de la DAP signée
- 4 : Sous réserve de compléter le dossier de candidature avant le 17/03/2021

*** ÉPREUVE ÉCRITE SORBONNE**

Doivent impérativement se présenter à cette épreuve :

. Tous les candidats à l'entrée en **DNSPM** admis à concourir, à l'exception de ceux ayant déjà validé au moins un semestre de licence de musicologie dans une université française (sur présentation des justificatifs) et des candidats d'un niveau scolaire inférieur à la terminale admis à concourir par la commission de dérogation.

Lieu : Centre universitaire Clignancourt (2, rue Francis de Croisset – 75018 PARIS) –

Date : Mercredi 5 mai 2021

Heure : 18h - 22h

Se présenter 20 min. avant le début de l'épreuve muni d'une pièce d'identité (obligatoire) et de la convention envoyée par mail par le PSPBB.

Anne-Marie Le Guével
La directrice par interim



Anne-Marie Le Guével
Directrice par intérim

